

## Newsletter Juillet 2021

### Se positionner correctement en tant que caisse de pension – c'est également une question de durabilité

*Les caisses de pension sont tenues de se préparer le mieux possible à d'éventuels événements tels que des pertes de placement, des modifications de la structure des assurés, des fermetures d'exploitation, etc. en agissant de manière proactive.*

A cet égard, l'un des éléments consiste à contrôler régulièrement la concordance à moyen et à long terme entre la fortune placée et les engagements, en tenant compte de la structure et de l'évolution du portefeuille d'assurés, au moyen d'études Asset Liability Management (ALM). Il est important pour la caisse de pension de travailler avec un prestataire qui, en plus d'une recommandation de placement qui lui est adaptée, peut également lui fournir une vue d'ensemble de ses atouts et faiblesses. Sur la base d'une approche dynamique, nous ne nous contentons pas uniquement de montrer l'évolution future du bilan, du compte d'exploitation et du cash-flow, mais proposons également des réponses sur le profil actuel de prestations / risque ainsi que sur son optimisation – ceci dans le cadre d'un concept stratégique adapté à la caisse.

Avec le *PensionNavigator*<sup>®</sup> nous avons transformé l'étude ALM classique en un outil de gestion stratégique. La mesure quantitative du risque de financement est à cet égard un élément central. Grâce à elle, les organes de décision connaissent les réponses aux questions clés telles que:

- Quel est le risque global de la caisse de pension?
- Quel est l'effet quantitatif des modifications ou des mesures apportées sur la situation globale de la caisse de pension?
- La caisse de pension suit-elle l'évolution visée et atteint-elle ses objectifs stratégiques avec les moyens budgétisés?

#### Situation initiale de la caisse de pension

La caisse de pension s'attend à recevoir une recommandation de placement adaptée à ses besoins en termes de rendement minimum, de besoins en liquidités et de risque de placement. Nous prenons toujours en compte, dans la recommandation, des scénarios de stress des placements (par exemple, la crise financière de 2008). Mais connaît-elle alors toutes les expositions aux risques? Connaît-elle son profil actuel de prestation/risque? Sait-elle comment améliorer efficacement son profil?

#### Stabilité

Non seulement la caisse de pension doit prêter attention au refinancement d'une éventuelle perte sur placement, mais elle doit également être consciente qu'en cas de découvert, les versements de prestations entraînent une charge financière supplémentaire. Il est donc important de connaître le degré de stabilité de la caisse de pension en cas d'évolution de la fortune et de savoir quelles mesures peuvent être prises pour accroître cette stabilité. C'est le seul moyen d'éviter d'être doublement sollicitée, en devant refinancer le découvert d'une part et augmenter brusquement le financement en cours destiné à la stabilisation d'autre part.

#### Profil de prestation / risque

La diminution du taux de conversion réglementaire observée dans la prévoyance professionnelle tend à entraîner une baisse du niveau des prestations en cas de départ à la retraite. L'efficacité des mesures prises afin d'éviter cette baisse (par exemple renforcement du processus d'épargne) doit être examinée dans le temps. La caisse de pension doit, en fin de compte, savoir si l'objectif de prestation réglementaire risque de passer en dessous du minimum légal.

De plus, un taux d'intérêt technique trop élevé entraîne des paiements de transfert des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes. Afin de pouvoir prendre les bonnes décisions, nous présentons sur demande le montant en francs de ces flux de paiement.

Dans le cadre de la capacité de risque, outre la capacité de risque financière, la capacité de risque structurelle, c'est-à-dire l'efficacité des mesures d'assainissement, est également examinée de plus près. Celle-ci est marquée par le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rente, les montants respectifs des capitaux de prévoyance, le niveau des salaires, etc. Sa considération à une date de référence uniquement peut être dangereuse, car l'évolution future de la structure du portefeuille peut avoir un impact massif sur la capacité de risque structurelle, qui doit à son tour être reflétée dans le risque de placement recommandé.

### Evolution en l'absence de mesures

En l'absence de mesures, le risque global de la caisse de pension devient en général de plus en plus élevé et le niveau des prestations menace de s'éroder. Les paiements de transfert des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes entraînent une diminution supplémentaire du niveau des prestations.

### Impact des mesures introduites

La majorité des caisses de pension ont déjà prévu des mesures en fonction de leur situation financière et de la structure de leurs assurés et sont maintenant en phase de mise en œuvre. Les mesures les plus fréquentes sont:

1. Diminution du taux d'intérêt technique et du taux de conversion, ou en d'autres termes, réduction des paiements de transfert des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes.
2. Augmentation des cotisations d'épargne ou introduction d'un plan à choix afin de stabiliser le niveau des prestations lors du départ à la retraite et d'influencer l'évolution du cash-flow.
3. Versements uniques de l'employeur et donc amélioration immédiate du degré de couverture.

Toutefois, malgré toutes ces mesures, en l'absence d'un outil tel que le *PensionNavigator*<sup>®</sup>, les questions suivantes demeurent: les membres du conseil de fondation savent-ils si les mesures introduites ramèneront leur caisse de pension dans la zone stratégique cible? Est-il certain que les mesures auront un impact durable? Ou bien ne font-elles que gagner du temps qui pourrait ou devrait être utilisé à la préparation de mesures durables?

### Assurer la durabilité de la solution de prévoyance

Toutes les mesures visent à obtenir des améliorations durables. C'est donc le risque global, c'est-à-dire la capacité de risque financière et structurelle de la caisse de pension, qui doit être amélioré. Cet instrument de pilotage permet de mesurer et de garantir la durabilité de la solution de prévoyance. La position stratégique est, de plus, toujours en ligne de mire et les prestations de prévoyance correspondent aux coûts budgétisés pour le risque global attendu.

### Durabilité du placement de fortune

De plus en plus d'institutions de prévoyance se préoccupent des questions de durabilité de leurs placements de capitaux et tentent de prendre en compte, en plus des ratios financiers classiques, les aspects liés à la durabilité dans le processus de placement. En conséquence, les placements durables respectivement responsables ont pris un essor considérable ces dernières années. Rien que l'année dernière, le volume des investissements durables en Suisse a augmenté de plus de 30%, les investisseurs institutionnels dominant le marché avec environ 70% de la fortune gérée selon une approche durable<sup>1</sup>. Cette tendance est également portée par des initiatives d'organisations internationales telles que les Nations unies, ainsi que par des réglementations régionales et nationales et par des associations.

La durabilité peut être définie et mesurée de différentes manières. Les «Principles for Responsible Investment (PRI)» des Nations unies ont déjà établi un cadre à cet effet en 2006. Ils définissent le placement responsable comme une stratégie et une pratique qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (Environmental, Social and Governance, ESG) dans les décisions de placement et les activités «Active Ownership»<sup>2</sup>.

- **Environnement (Environmental):** aspects liés au changement climatique, à l'épuisement des matières premières, à la pollution, à la déforestation, etc.
- **Société (Social):** thèmes concernant les droits de l'homme, la santé, le travail des enfants, les conditions de travail, etc.
- **Gestion d'entreprise responsable (Governance):** thèmes concernant la corruption, les salaires des dirigeants, la stratégie fiscale, etc.

Avec l'adoption des «Sustainable Development Goals (SDG)» par les Nations Unies en 2015, 17 thèmes de

<sup>1</sup> Swiss Sustainable Investment Market Study 2021 (SSF, 2021)

<sup>2</sup> Exercice actif des droits de vote et Shareholder-Engagement

durabilité (SDG) ont été définis avec un total de 169 objectifs (SDT) que la communauté mondiale souhaite atteindre d'ici 2030.<sup>3</sup> Depuis lors, les entreprises et les investisseurs sont de plus en plus jugés sur la question de savoir s'ils favorisent ou entravent la réalisation de ces objectifs.

### Comment les aspects liés à la durabilité influencent-ils les placements de fortune

Afin de répondre à cette question, les placements sont évalués en fonction des trois dimensions suivantes:

- **Risque:** quels sont les risques associés aux aspects liés à la durabilité (p. ex. pertes de valeur, risques de réputation) et comment les minimiser?
- **Opportunités:** quelles sont les opportunités de placements en ce qui concerne la durabilité? (par exemple placements ESG ciblés dans des modèles commerciaux modernes et d'avenir tels que les énergies renouvelables, les technologies propres, la mobilité ou la logistique).
- **Impact:** quelles sont les répercussions sociales et écologiques des investissements sur le monde réel?

En vue d'évaluer ces trois dimensions de la durabilité, une multitude de mesures et de critères différents sont utilisés. Les investisseurs institutionnels subissent de plus en plus de pression pour rendre compte des caractéristiques de durabilité de leurs portefeuilles de placements.

Pour prendre en compte les aspects liés à la durabilité dans la mise en œuvre des placements de fortune, il existe diverses approches qui pondèrent de différentes manières les trois dimensions mentionnées ci-dessus. La plupart des approches décrites ci-dessous peuvent être appliquées à toutes les classes d'actifs (y compris l'immobilier par exemple). L'association suisse «Swiss Sustainable Finance (SSF)» classe les différentes approches des placements durables comme suit:

- **Critères d'exclusion:** exclusion délibérée de certains secteurs, de certaines activités commerciales ou de certains produits du portefeuille de placements en fonction de valeurs ou de principes, éthiques notamment.
- **Filtrage fondé sur des normes:** Examen des investissements sur la base de critères minimums basés sur des normes et standards nationaux ou internationaux.
- **Filtrage positif / «Best in Class»:** les performances ESG d'une entreprise ou d'un émetteur sont comparées à celles de leurs pairs sur la base d'une note de durabilité, et seuls les titres ayant une note supérieure à un seuil défini sont considérés comme pouvant faire l'objet d'un placement.
- **Intégration des critères ESG:** les performances ESG d'une entreprise ou d'un émetteur sont comparées à celles de leurs pairs sur la base d'une note de durabilité, et seuls les titres ayant une note supérieure à un seuil défini sont considérés comme pouvant faire l'objet d'un placement.
- **Exercice du droit de vote ESG:** les actionnaires peuvent systématiquement exercer leurs droits de vote dans le cadre d'une assemblée générale afin d'exprimer leur avis sur les questions ESG.
- **Engagement ESG:** dialogues et interactions actives visant à persuader la direction ou d'autres parties prenantes de prendre en compte les critères ESG.
- **Investissements durables thématiques:** investissements dans des entreprises qui contribuent à des solutions durables, tant au niveau écologique que social.
- **Investissement à impact social:** investissements visant à générer, en plus d'un rendement financier, un impact social et écologique positif.

Les diverses approches de mise en œuvre diffèrent dans le degré de restriction imposée à l'univers de placement initial, le degré de diversification du portefeuille en termes de secteurs/industries ou de titres individuels, et dans la pondération des objectifs financiers et des objectifs de durabilité. Ceci a une influence déterminante sur la mesure dans laquelle ces stratégies, ainsi que les indices ESG correspondants, s'écartent des indices de marché habituels.

<sup>3</sup> Les SDG font partie de l'Agenda 2030 pour le développement durable (<https://sdgs.un.org/2030agenda>)

En tant que l'un des principaux investisseurs institutionnels et gestionnaires de fortune de Suisse avec une présence internationale, le groupe Swiss Life et Swiss Life Asset Managers ont acquis au cours des dernières années l'expertise et l'expérience nécessaires pour développer et mettre en œuvre la stratégie de durabilité du portefeuille de placements de leur propre groupe. Nous pouvons également mettre cette expertise à la disposition de nos clients lorsque nous les conseillons sur leur stratégie de durabilité. Vous trouverez de plus amples informations sur la stratégie de durabilité dans la gestion de fortune dans le Rapport sur l'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers (<https://www.swisslife-am.com/fr/rireport>)

### Conclusion

La durabilité n'est pas un sujet nouveau pour les institutions de prévoyance orientées vers le long terme telles que les caisses de pension. La question de savoir comment garantir à long terme le niveau de prestations des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, d'une part, et la capacité de risque de l'institution de prévoyance, d'autre part, préoccupe depuis longtemps les décideurs. S'y sont ajoutées ces dernières années, une attention accrue et des exigences élevées quant aux caractéristiques de durabilité du portefeuille de placements.

Nos études comprennent une vision globale de la durabilité, tant au niveau de la solution de prévoyance qu'au niveau du placement. Le *PensionNavigator*<sup>®</sup> est basé sur des mesures actuelles, objectives et quantitatives. Sans connaissance de la situation globale de la caisse de pension, le conseil de fondation ne peut assumer sa responsabilité en matière de positionnement.

*Elena Febr*  
*Branko Poljak*  
*Swiss Life Pension Services SA*  
*experts diplômés en assurance de pension*

*Juillet 2021*

## *Pension Services – La société de conseil de Swiss Life*

*Contactez-nous.  
Par voie électronique. Par téléphone. En personne.*

*Swiss Life Pension Services SA  
Av. des Morgines 10, 1213 Petit-Lancy 1  
Téléphone 058 311 22 70, [pension.services@slps.ch](mailto:pension.services@slps.ch)  
[www.slps.ch](http://www.slps.ch)*

*Swiss Life Pension Services SA  
Av. de Rumine 13, 1001 Lausanne  
Téléphone 058 311 22 20, [pension.services@slps.ch](mailto:pension.services@slps.ch)  
[www.slps.ch](http://www.slps.ch)*